



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**Travaux de reprise des affouillements à l'aval du  
barrage de Chaudeney-sur-Moselle sur la rivière  
Moselle**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 06 novembre 2026 à 15:00

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**  
**Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage**  
Bâtiment Skyline  
169 rue de Newcastle  
CO 80062  
54036 NANCY Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Travaux de reprise des affouillements à l'aval du barrage de Chaudeney-sur-Moselle sur la rivière Moselle |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                                                 |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                             |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 180 jours                                                                                                 |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                       |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                      |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                      |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Avec                                                                                                      |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                      |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 8 mois                                                                                                    |
|  | <b>Négociation</b>                  | Sans                                                                                                      |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                                                                        |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                     | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                      | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes.....                                             | 4  |
| 2.4 - Développement durable.....                                 | 4  |
| 2.5 - Prévention des conflits d'intérêts .....                   | 5  |
| 3 - Les intervenants.....                                        | 5  |
| 3.1 - Conduite d'opération.....                                  | 5  |
| 3.2 - Représentant du Maître d'Ouvrage .....                     | 5  |
| 3.3 - Maîtrise d'œuvre .....                                     | 5  |
| 3.4 - Contrôle technique.....                                    | 5  |
| 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                        | 6  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 6  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 6  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....               | 6  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 6  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 7  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                  | 7  |
| 6.2 - Visites sur site.....                                      | 8  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 9  |
| 7.1 - Transmission électronique.....                             | 9  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                      | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                            | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                               | 10 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....                      | 11 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                          | 11 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....         | 11 |
| 9.2 - Procédures de recours.....                                 | 11 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de reprise des affouillements à l'aval du barrage de Chaudeney-sur-Moselle sur la rivière Moselle

Lieu(x) d'exécution :

Barrage de Chaudeney-sur-Moselle

54200 Chaudeney-sur-Moselle

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description           |
|----------------|-----------------------|
| 45252125-0     | Travaux d'enrochement |

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

| Nomenclature | Libellé                                                                                                                           |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 36.03.0302   | Travaux de rénovation ou réhabilitation d'ouvrages d'art /ouvrages hydrauliques (dont réparation/remplacement de porte d'écluses) |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, l'Acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer un lot du marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et réserver dans l'exécution du marché, un minimum d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, conformément à ce qui est demandé dans l'acte d'engagement

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **2.5 - Prévention des conflits d'intérêts**

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation.

Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.

Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Le maître d'ouvrage est :

Voies Navigables de France

**Direction Ingénierie et Maitrise d'Ouvrage**

Bâtiment Skyline

169 rue de Newcastle

CO 80062

54036 NANCY Cedex

### **3.2 - Représentant du Maître d'Ouvrage**

Le représentant du maître d'ouvrage est Monsieur Olivier VERMOREL, Directeur de l'Ingénierie et de la Maitrise d'Ouvrage des Voies Navigables de France.

### **3.3 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### **3.4 - Contrôle technique**

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### **3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles
- Le bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Modèle d'attestation de visite obligatoire – vierge

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

### 5.1 - Obtention du DCE

En application de l'article R. 2132-2 du code de la commande publique, les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation des entreprises (DCE), à l'adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Le règlement de la consultation est en accès libre sur ce site.**

**Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux autres documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, seule l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement via la plate-forme des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.**

### 5.2 - Modification du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'adapter les dispositions du DCE, dans des conditions compatibles avec la remise des offres. Elle peut ainsi apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet, Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 5.3 - Renseignements d'ordre administratif et technique

Les candidats peuvent obtenir les renseignements administratifs et techniques complémentaires jugés nécessaires pour l'établissement de leur proposition en transmettant, au plus tard 10 jours avant la date

limite de réception des offres, leurs questions en cliquant sur le lien « Poser une question » disponible dans le bloc « Question » de la plate-forme [Accueil - Portail des marchés publics](#)

Les réponses apportées à ces demandes de renseignements complémentaires seront transmises, une fois rendues anonymes, sous la même forme et simultanément, au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres, à chacune des entreprises ayant retiré le dossier de consultation en s'identifiant et en précisant ses coordonnées via la plate-forme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>  
Elles seront alors considérées comme faisant partie intégrante du DCE.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                       | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner                                                                            | Non       |
| Lettre de candidature DC1                                                                                                                                                                      | Non       |
| Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (ou le membre du groupement éventuel) si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société    | Non       |
| Pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises                                    | Non       |
| Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) accompagné de l'ensemble des éléments de candidature demandés afin d'apprécier la candidature dans sa globalité                              | Non       |
| Kbis de moins de 3 mois                                                                                                                                                                        | Non       |
| Attestation sociales, congés payés de moins de 6 mois                                                                                                                                          | Non       |
| Attestation URSAFF de moins de 6 mois                                                                                                                                                          | Non       |
| En application de l'article L2143-9 du Code de la Commande Publique, le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé, le cas échéant | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Le formulaire DC2                                                                                                                                                                     | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              | Non       |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                             | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Néanmoins, dans le cas où le candidat est une société nouvellement créée, dans l'incapacité objective de produire les documents et renseignements exigés par le règlement de la consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, au-delà de son simple capital social, par tout autre moyen.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                               | Signature |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière      | Non       |
| Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF) | Non       |
| Le mémoire technique détaillé                          | Non       |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE)                  | Non       |
| Relevé d'identité bancaire                             | Non       |
| L'attestation de visite obligatoire                    | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Veuillez adresser un message à la plateforme PLACE à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.gouv.fr> sous la référence de consultation : 2641PA007.

Lors de ces visites sur site, chaque candidat ou groupement sera représenté par 3 personnes au maximum. Les visites seront conduites sous l'autorité du représentant de VNF aux ordres duquel ils devront se conformer. Lors de cette visite, il ne sera répondu à aucune question technique ou administrative concernant les caractéristiques techniques des installations en place ou tout autre renseignement relatif à la présente consultation ; les candidats désirant obtenir de tels renseignements formuleront leurs questions par écrit

selon les modalités au présent RC, qui précise également les modalités des réponses qui seront apportées suite à ces demandes.

Une attestation de visite signée par l'entrepreneur elle-même et le représentant de VNF sera établie à l'issue de cette visite.

Le dépôt d'une offre par un candidat implique en effet de sa part une certaine connaissance des installations existantes. Cette connaissance des lieux lui permettra notamment :

- d'évaluer le temps nécessaire à la réalisation des travaux,
- d'appréhender les éventuelles difficultés d'accès, d'installation du chantier, d'approvisionnement, etc...

En outre, aucune revendication liée à une éventuelle méconnaissance des lieux ne pourra être opposée au maître d'ouvrage lors de l'exécution du marché. Il est de surcroît établi que tous les éléments visibles ou identifiables avant l'ouverture du chantier sont réputés connus de l'entrepreneur et ne pourront motiver une remise en cause des prix après passation du marché.

La date limite pour effectuer la visite est fixée à 10 jours avant la date de remise des offres à la présente consultation.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard à la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (uniquement sur clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies navigables de France  
Direction Territoriale Nord-Est

AMOS\_MA

169, rue de Newcastle

CS 80026

5403 Nancy Cedex

Horaires d'accueil du public : 9h à 11h30 – 14h à 16h – Vendredi 15h30

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

**Les candidats sont invités à signer l'acte d'engagement remis dans leur offre, cependant la signature de l'acte d'engagement au stade de l'offre est facultative. Une signature scannée, l'absence de signature électronique ou de signature manuscrite scannée de l'acte d'engagement ou l'absence de fourniture des pouvoirs et/ou délégations de signature, ne rendent donc pas l'offre du candidat irrégulière. Le cas échéant, il sera demandé à l'attributaire au stade de l'attribution de signer l'acte d'engagement avec une signature électronique ou une signature manuscrite originale et de fournir les pouvoirs et/ou délégations des personnes habilitées à l'engager.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 60.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 30.0 %      |
| 2.1-Note technique traitant spécifiquement des méthodologies d'exécution                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 70.0 %      |
| 2.2-Notice précisant les moyens de l'entreprise relatifs à l'hygiène et la sécurité du chantier                                                                                                                                                                                                                                                              | 30.0 %      |
| 3-Note explicative sur les performances en matière de protection de l'environnement (actions de prévention qualitatives et quantitatives mises en œuvre au sein de la société, modalités de gestion des déchets, taux de réemploi et de réutilisation des déchets, taux de valorisation de matière de déchets, taux de valorisation énergétique des déchets) | 10.0 %      |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.

Les critères sont notés sur 10.

Les sous-critères sont notés sur 10.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :  
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

L'analyse du critère Prix se fera sur le montant TTC indiqué dans le Détail Quantitatif du marché (DQE)

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes : Chaque sous-critère sera évalué et noté de 0 à 10 selon le barème suivant : Excellent 10 Très bon 9 Bon 8 Assez bon 7 Satisfaisant 6 Moyen 5 Passable 4 Insuffisant 3 Médiocre 2 Très médiocre 1 Non renseigné 0.

Une note globale sur 10 sera ainsi déterminée par la formule : (0,60 x note prix) + (0,30 x Note technique) + (0,10 x Note environnementale)

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy

5 Place de la Carrière

CO 20038

54036 NANCY Cedex

Tel : 03 83 17 43 43

Télécopie : 03 83 17 43 50

Courriel : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Nancy

5 Place de la Carrière  
CO 20038  
54036 NANCY Cedex  
Tél : +33 383174343  
Télécopie : +33 383174350  
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr